



CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Session ordinaire 2015-2016

TB/PR

P.V. IR 42

Commission des Institutions et de la Révision constitutionnelle

Procès-verbal de la réunion du 13 juillet 2016

Ordre du jour :

1. Approbation du projet de procès-verbal de la réunion du 29 juin 2016
2. 6030 Proposition de révision portant instauration d'une nouvelle Constitution
- Rapporteurs : Monsieur Claude Adam, Madame Simone Beissel, Monsieur Alex Bodry, Monsieur Léon Gloden

- Débriefing des auditions publiques du 8 juillet 2016 ayant porté sur les idées pour une nouvelle Constitution publiées sur le site internet www.ärvirschléi.lu

*

Présents : M. Claude Adam, M. André Bauler remplaçant Mme Lydie Polfer, M. Marc Baum, Mme Simone Beissel, M. Eugène Berger, M. Alex Bodry, M. Mars Di Bartolomeo remplaçant Mme Cécile Hemmen, M. Franz Fayot, M. Léon Gloden, M. Paul-Henri Meyers, Mme Octavie Modert, M. Gilles Roth, M. Claude Wiseler

Mme Anne Greiveldinger, du ministère d'Etat

Mme Tania Braas, de l'Administration parlementaire

Excusée : Mme Taina Bofferding

*

Présidence : M. Alex Bodry, Président de la Commission

*

1. Approbation du projet de procès-verbal de la réunion du 29 juin 2016

Le projet de procès-verbal repris sous rubrique est approuvé.

2. 6030 Proposition de révision portant instauration d'une nouvelle Constitution

M. le Président remercie d'emblée le secrétariat de la commission et toutes les autres personnes impliquées dans l'organisation des auditions publiques du 8 juillet dernier pour leur travail ayant permis un déroulement sans failles de celles-ci.

En ce qui concerne l'invitation des citoyens à faire des propositions pour la nouvelle Constitution et l'organisation d'auditions publiques pour discuter de vive voix avec eux de leurs idées, il est souligné que c'est la première fois qu'une telle initiative, inusitée par rapport à la façon usuelle de légiférer, a été prise.

L'orateur fait remarquer que l'objectif de la réunion d'aujourd'hui consiste à tirer des conclusions de ces auditions. Force est de constater que les participants (environ la moitié des personnes qui ont été contactées par écrit y ont pris part) ont été bien préparés et que la majorité des personnes présentes ont introduit une idée qui sera rediscutée par la commission. Pour sa part, il considère que cet « exercice » a été très intéressant aussi bien pour les intervenants que pour la commission. Il en résulte que le texte, tel qu'amendé par la commission, est susceptible d'améliorations. Il convient donc de revenir sur les idées tenues en suspens en vue de se mettre d'accord sur une reformulation des dispositions en question, susceptible de recueillir une majorité qualifiée.

Vu qu'il y a une certaine urgence – le Conseil d'Etat rendra son avis complémentaire selon toute probabilité à la fin de l'année – il y a lieu d'aller bon train. Il propose donc de se réunir deux à trois fois par semaine au mois de septembre prochain afin que les amendements puissent être transmis fin septembre au Conseil d'Etat. L'intervenant fait encore observer qu'il incombe en premier lieu aux rapporteurs respectifs de réfléchir sur la forme selon laquelle l'idée ou les idées tenues en suspens pourront être intégrées dans la nouvelle Constitution en soumettant, le cas échéant, des propositions de texte à la commission.

Suite à cette intervention, les membres de la commission procèdent à un échange de vues duquel il y a lieu de retenir succinctement les éléments suivants :

- M. le Rapporteur Léon Gloden se rallie aux propos de M. le Président en ce qui concerne la bonne organisation des auditions et leur bon déroulement.
Pour ce qui des réunions de la commission, il propose de se réunir les mercredis de 10.30 à 13.00 heures au lieu de 12.00 heures.
Il propose en outre que les co-rapporteurs se voient début septembre afin de préparer leur travail.
- M. le Rapporteur Claude Adam rejoint les dires des deux co-rapporteurs précités pour ce qui est de la bonne organisation des auditions et de leur bon déroulement. Il accueille par ailleurs favorablement l'idée que le « *lead* » devra être assuré par les quatre rapporteurs.
Il dit avoir l'impression de s'être entretenu avec une seule catégorie de la population, à savoir celle ouverte au dialogue. Les citoyens en colère n'y étaient en effet pas présents.
Il conclut qu'il reste encore beaucoup de pain sur la planche.
- Mme la Rapporteur Simone Beissel informe les membres de la commission qu'elle ne pourra pas assister aux réunions de la commission du 12 au 22 septembre 2016.
- En réponse à un questionnement afférent, M. le Président souligne que l'Université du Luxembourg remettra fin septembre un rapport à la Chambre des Députés dans lequel seront présentés les résultats des consultations avec les citoyens sur la

nouvelle Constitution¹ (panels) s'étant déroulées les 2 et 9 juillet dernier. Il considère que ces résultats ne devront pas être coulés dans l'immédiat dans la nouvelle Constitution. L'objectif de ces panels consistait en fait à déterminer la réaction des citoyens sur différents articles proposés par la commission (à noter qu'ils donnent une certaine indication, sans toutefois pouvoir prétendre à une représentativité statistique), lesquels devront par la suite être débattus publiquement avec les citoyens et forces vives du pays. L'organisation de cette deuxième phase de débat public reste encore à déterminer (quand et comment). Il est à ce stade encore trop tôt pour en discuter puisqu'il faudra attendre les résultats des panels ainsi que l'avis complémentaire du Conseil d'Etat. Ce débat devra porter sur le dernier texte proposé par la commission.

Il signale encore qu'il s'est rendu compte au vu des réactions lui parvenues après les auditions que l'un des aspects qui n'est pas ressorti suffisamment concerne le fait que des propositions très divergentes voire même opposées ont été faites pour des thèmes cruciaux.

- Il est souligné qu'il a été très judicieux de faire parvenir au préalable aux citoyens ayant publié des idées sur le site internet www.ärvirschléi.lu les décisions de la commission. Cela leur a permis de mener une discussion en connaissance de cause avec les membres de la commission.
- Tout en accueillant favorablement l'initiative d'organiser des auditions publiques, le représentant de la sensibilité politique déi Lénk déclare qu'il aurait préféré une répartition des auditions sur deux jours afin qu'une discussion plus soutenue de certains domaines ait pu être possible.

*

M. le Président passe en revue les thèmes/articles sur lesquels la commission a décidé de revenir suite à l'examen et la discussion des idées publiées sur le site internet www.ärvirschléi.lu. Pour le détail, il est renvoyé au document transmis par courrier électronique le 12 juillet 2016.

Pour ce qui est de la question de la protection des animaux, l'intervenant est d'avis que la dignité de l'animal ne doit pas être placée sur un pied d'égalité avec la dignité de l'homme.

*

En ce qui concerne le calendrier des prochaines réunions, il est retenu ce qui suit :

- Jeudi, le 15 septembre 2016 de 14.00 à 16.30 heures.
- Mercredi, le 21 septembre 2016 de 10.30 à 13.00 heures.
- Vendredi, le 23 septembre 2016 de 10.30 à 12.30 heures.
- Mercredi, le 28 septembre 2016 de 10.30 à 12.00 heures.

¹ Cinq groupes de discussion de citoyens : 1. Les citoyens ; 2. Les jeunes ; 3. Les invisibles ; 4. Les résidents de Luxembourg-Ville et des communes périphériques ; 5. Les « Inactifs partiels ».

A l'ordre du jour de ces réunions figurera la proposition de révision 6030, et plus particulièrement l'examen et la discussion des thèmes/articles tenus en suspens par la commission suite à l'examen et la discussion des idées publiées sur le site internet www.ärvirschléi.lu.

La Secrétaire-administrateur,
Tania Braas

Le Président,
Alex Bodry